



Madame Barbara POMPILI
Ministre de la Transition Ecologique

Paris, le 26 Octobre 2020

Objet : Emission Envoyé Spécial
« Lactalis, au-dessus des lois »

Madame la ministre,

L'émission « Envoyé Spécial » du 22 Octobre 2020, rapporte des faits d'une particulière gravité à l'encontre de la société Lactalis, groupe mondial de l'industrie laitière et qui se revendique comme fleuron agroalimentaire national.

Elle met en lumière des dysfonctionnements graves de plusieurs usines à travers le territoire national de cette société qui ont largement provoqué une vive émotion, réactions et écœurement du monde de la pêche de loisir que je représente.

Les images diffusées à cette occasion de fortes mortalités piscicoles consécutivement à des rejets dans le milieu naturel sont insupportables pour nos structures chargées par la loi de protéger le patrimoine commun.

Cette émission semble également pointer du doigt une surveillance et des contrôles réglementaires qui ne sont pas à la hauteur de nos ambitions en matière de qualité des eaux et de suivi de ces installations classées pour la protection de l'environnement.

Vous connaissez l'engagement qui est le nôtre en faveur d'une police environnementale renforcée et dotée de véritables moyens.

Cette émission remet, par ailleurs, en perspective la question fondamentale du soutien d'activités néfastes pour le milieu aquatique par de l'argent public, notamment issue de la politique de l'eau au travers des Agences de l'Eau.

Enfin, je me permets de vous faire observer que plusieurs Présidents de Fédérations ont été choqués par vos propos lors de cette émission « *Parfois sur les petites non-conformités qui n'ont pas d'incidences notables sur l'environnement et qui ne sont pas des dangers, il peut y avoir des moments où ça peut passer, car là ce n'est pas grave...* » relativisant l'impact des rejets polluants de cette entreprise et ses filiales portant atteinte à notre patrimoine national que sont les cours d'eau et leur biodiversité.

Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique

108/110 rue Saint-Maur – 75011 PARIS – Téléphone 01 48 24 96 00 – Télécopie 01 48 01 00 65

E-mail : contact@federationpeche.fr – Site Internet : www.federationpeche.fr

SIRET : 497 484 295 00025 - APE : 9319Z

Association agréée de protection de l'environnement

Je tiens à rappeler que plusieurs fédérations de pêche ont intenté des procédures à leur encontre et se sont senties désavouées dans leur action en faveur de la protection des milieux aquatiques.


Je me dois, au nom des nombreux bénévoles, sentinelles des cours d'eau et voix des poissons que sont les pêcheurs, de vous faire part de notre immense déception.

Je vous remercie vivement pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter relativement à ces dysfonctionnements et ces graves mises en cause.

Je suis persuadé que mon courrier retiendra votre attention, et me tiens à votre disposition.

Je vous prie, Madame la Ministre, de croire en mes respectueux sentiments.

Claude ROUSTAN.



Président de la FNPF